



CHANTELOUP

Éditorial

Il serait bien prétentieux de ma part de commenter ici, même si je m'en félicite, les résultats de ce grand moment de démocratie que furent les 21 et 28 mars derniers. Toutefois, nous pouvons nous réjouir qu'il en soit ainsi. Pour une raison qui nous tient à cœur à toutes et à tous : la R.N. 34.

Si, d'un côté, le Président Huchon a décidé de réviser le Schéma directeur d'Ile-de-France et si, de l'autre, nous pouvons compter sur notre nouveau Conseiller général (écologiste) pour défendre le bois de Chigny, notre poumon vert, nous sommes en droit d'espérer que ce projet destructeur hier soit enfin traité opportunément aujourd'hui et avec plus d'attention et de précaution.

Évidemment, nous vous tiendrons informés de nos interventions prochaines en direction de nos deux élus, départemental et régional.

*
* *

Sur le plan local, et en général d'ailleurs, nous nous rendons compte qu'il est bien difficile d'allier les fonctions d'élu avec la vie familiale et la vie professionnelle. Il arrive que pour beaucoup d'élus le sacrifice de l'un ou de l'autre, parfois les deux à la fois, soit à la clef. C'est ce que n'a plus voulu notre ami Daniel Lemaire qui a préféré abandonner son statut d'adjoint à la Jeunesse et aux Sports. Si nous regrettons son départ, nous devons néanmoins faire en sorte que les affaires de la commune continuent. Notamment, dans ce domaine, avec l'ouverture prochaine d'une salle dédiée à nos ados. Notre collègue et ami, Éric Tenga, a accepté de prendre la relève avec toutes les difficultés et les exigences que cette mission nouvelle lui imposent.

Je suis toutefois persuadé qu'Éric saura, avec notre soutien, faire face aux difficultés qui ne manqueront pas de surgir : recrutement d'un animateur « Jeunes » ; mise en place immédiate des activités pour nos ados dans les locaux de la ferme ; relations avec les responsables des activités sportives ou chaque club, chaque association, chaque section revendiquent – légitimement – toujours plus d'accompagnement municipal, appelant, par contrecoup, des moyens financiers supplémentaires.

A ce sujet, dans le cadre du développement de notre commune, suite à l'étude financière réalisée par un cabinet spécialisé et au regard des contraintes budgétaires de cette année, nous avons été obligés d'augmenter sensiblement les taux des taxes des impôts locaux.

Chacun d'entre-vous comprendra que ce n'est pas de gaieté de cœur que la quasi-totalité des conseillers municipaux a décidé de lever l'impôt, tout en restant en deçà des moyennes départementales et nationales. Plusieurs raisons ont conduit la majorité de l'assemblée municipale à cet acte courageux : transfert de charges de l'État vers les communes (voici deux derniers exemples parmi tant d'autres auxquels nous venons d'être confrontés : la D.D.E. n'instruit plus ni les

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2004

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de M. Daniel Lemaire de ses fonctions électorales pour des raisons personnelles et professionnelles, le conseil élit, à bulletin secret, par quatorze voix pour et deux blancs, M. Éric Tenga, en qualité de 4^e adjoint au maire chargé de la Jeunesse et des Sports.

ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DANS LES SYNDICATS SUIVANTS :

- **S.I.A.E.P.** (Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable pour les communes de Chalifert, Chanteloup-en-Brie et Montévrain)

En remplacement de M. Daniel Lemaire, le conseil élit, à l'unanimité moins une abstention, M^{me} Maryse Théault, en qualité de déléguée suppléante au S.I.A.E.P. en remplacement d'un délégué démissionnaire.

- **Transports**

En remplacement de M^{me} Claudine Chevalier, démissionnaire, le conseil élit, à l'unanimité moins une abstention, M. Marcel Oulés en qualité de délégué suppléant au Syndicat des transports des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée et leur périphérie.

ÉLECTIONS DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DANS LES COMMISSIONS SUIVANTES :

- **Urbanisme**

Le conseil désigne, à l'unanimité moins une abstention, M^{me} Maryse Théault, en qualité de commissaire à la commission « Urbanisme ».

- **Travaux**

Le conseil désigne, à l'unanimité, M^{me} Pierrette Munier et M. Pascal Herry, en qualité de commissaire à la commission « Travaux – Voirie ».

- **Information**

Le conseil désigne, à l'unanimité moins une abstention, M^{me} Catherine Akeroyd, en qualité de commissaire à la commission « Information et accueil ».

- **Finances**

Le conseil désigne, à l'unanimité moins une abstention, M. Éric Tenga, en qualité de commissaire à la commission « Finances et budgets ».

- **Commission d'appel d'offres**

Le conseil désigne, à l'unanimité moins une abstention, M^{me} Maryse Théault, en qualité de commissaire suppléante à la Commission d'appel d'offres.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, moins deux voix contre, la section « Fonctionnement » par chapitre, arrêtée comme suit : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 409 633 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, moins une voix contre, la section « Investissement » par compte, arrêtée comme

suit : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 005 427 €
Le budget primitif de l'exercice 2004 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 409 633 €	1 409 633 €
Investissement	1 005 427 €	1 005 427 €
Total	2 415 060 €	2 415 060 €

NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : CHOIX DES PROCÉDURES DE CONSULTATION

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur les procédures de consultation et sur le choix des procédures pour les opérations en cours.

RESTAURATION SCOLAIRE : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Le conseil décide, à l'unanimité moins une voix contre, de procéder à un appel d'offres restreint pour la fourniture des prestations de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2004, pour un montant estimé à 220 000 €H.T. sur trois ans.

D.G.E. : DEMANDE DE SUBVENTION

- Travaux mairie : création d'un local pour bureaux administratifs :

Le conseil décide, à l'unanimité moins une voix contre, de déposer un dossier relatif aux travaux de création d'un local pour bureaux administratifs pour la mairie, pour un montant de 67 933 €H.T., subventionnable au taux maximum de 45 % du coût H.T., avec un plafonnement de la subvention de 33 000 €, soit un montant de D.G.E. de 30 570 € et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

- Travaux école :

réfection de toitures-terrasses . Des fuites importantes étant constatées, par fortes pluies, au groupe scolaire du Loupiot provenant des toitures-terrasses, un nettoyage-démoussage de ces toitures doit être effectué à partir du 14 avril qui permettra de faire un état réel de la toiture. A partir de là, il sera possible d'estimer les coûts des travaux d'étanchéité à réaliser.

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention dans le cadre de la D.G.E., selon les devis qui seront établis d'après le diagnostic réalisé.

Une dérogation sera sollicitée auprès du Conseil général pour pouvoir démarrer les travaux qui s'avèrent les plus urgents, avant l'obtention de ladite subvention.

Les travaux de démoussage retenus, outre l'école maternelle, seront réalisés sur la salle des fêtes Van-Dongen et sur la cantine scolaire. Coût de ces travaux : 2 399,65 €T.T.C.

FONDS DÉPARTEMENTAL ECOLE :

Demande de subvention pour la réfection de toitures-terrasses. De même, le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention dans le cadre du Fonds départemental ECOLE en fonction des résultats du diagnostic évoqué

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

ci-dessus.

RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil propose, à l'unanimité, d'inscrire la commune de Chanteloup-en-Brie dans le cadre du programme de la répartition des amendes de police, pour l'opération suivante :

La réfection d'une allée menant au groupe scolaire, à savoir la place des Hêtres et une partie de la promenade Buissonnière pour un montant de 10.889,28 €T.T.C., suivant le devis présenté par la société La Moderne.

PERSONNEL COMMUNAL :

Modification des indemnités d'astreinte :

Le conseil propose, à l'unanimité, de retenir le principe d'attribution d'une indemnité d'astreinte pour les permanences effectuées par M. Yves Claisse, afin de répondre aux nécessités de présence exceptionnelle, durant la période hivernale de neige ou de gel, soit 10 heures d'astreinte forfaitaires par an.

Indemnités pour élections :

Le conseil décide, à l'unanimité, le principe d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à l'agent communal titulaire du grade de rédacteur remplissant les conditions et qui participe aux opérations électorales lors des scrutins 2004, pour un montant de 409,68 €par élection, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifiée.

Indemnités pour heures supplémentaires :

Le conseil décide, à l'unanimité, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S), de retenir le principe de cette indemnité selon les modalités d'attributions suivantes concernant les fonctionnaires de catégorie C ou B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380 dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Z.A.C. DU VILLAGE : CESSION DES ESPACES VERTS ET V.R.D.

Le conseil, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir l'assiette foncière de la route de la Ferme-du-Pavillon (accotements), des rues des Moissons, des Champs-Robailles, des Terres-Fortes (partie), du bassin de retenue + espace vert, du poste E.D.F. Louveteau et du chemin piétonnier, correspondant d'une superficie de 11 397 m², à l'euro symbolique, afin de l'intégrer dans le domaine foncier public de la commune.
- déclare que l'EPAMarne, en qualité d'établissement public aménageur, aura à prendre en charge les démarches foncières ainsi que tous les frais et émoluments relatifs à ce transfert de propriété.
- autorise M. le maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMarne/commune de Chanteloup-en-Brie.

VALIDATION D'ENQUÊTES PUBLIQUES :

- **Désaffectation et aliénation du Chemin rural dit « de Jossigny à Montévrain » .**

Le conseil décide, à l'unanimité, la désaffectation et l'aliénation de la partie concernée du chemin rural dit « de Jossigny à Montévrain » au profit de l'EPAMarne et le rétablissement dudit chemin rural dans les conditions définies dans la délibération d'enquête publique et autorise M. le maire à effectuer toutes les formalités requises à cet effet.

- Déclassement et aliénation d'une partie de la voie communale n° 4.

Le conseil décide, à l'unanimité, le déclassement et l'aliénation de la partie concernée d'une partie de la voie communale n° 4 au profit de l'EPAMarne et le rétablissement de la dite voie communale dans les conditions définies dans la délibération d'enquête publique et autorise M. le maire à effectuer toutes les formalités requises à cet effet.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'AVENANT « LOGICIELS »

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant au contrat des logiciels JVS MAIRISTEM pour un coût de maintenance de 97,50 €H.T.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « DONNÉES CARTOGRAPHIQUES » AVEC LE S.I.A.R.L.

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer la convention entre le S.I.A.R.L. et la commune de Chanteloup-en-Brie sur l'utilisation des données cartographiques dudit Syndicat.

ARRÊT DU PRESTATAIRE MÉDICAL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'association S.I.M.T. – Médecine et Santé au Travail – pour assurer les visites médicales obligatoires du personnel communal et autorise M. le maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

STAGES ORGANISÉS PAR LE SERVICE COMMUNAL DE CULTURE ET DE LOISIRS

Le conseil décide, à l'unanimité, de reconduire pour toutes les vacances scolaires 2004, suivant les besoins, les modalités du stage d'arts plastiques pour lequel il a délibéré le 31 janvier dernier. A savoir les tarifs 2004 pour quatre jours de stage, arts plastiques ou autres :

- 34 €pour les enfants résidant à Chanteloup-en-Brie ;
- 39 €pour les enfants résidants hors commune.

Ces stages ne pourront être organisés que dans la mesure où huit élèves minimum se seront inscrits.

Les règlements devront être effectués lors des inscriptions aux dits stages.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 17 OCTOBRE ET 29 NOVEMBRE 2003

Le conseil approuve les comptes-rendus des conseils municipaux des 17 octobre et 29 novembre 2003.

2004 : UN BUDGET DIFFICILE

Non, la commune n'est pas en faillite... Mais nous devons rester très vigilants dans nos dépenses de fonctionnement. Pour cela le conseil municipal a décidé de maintenir les charges à caractère général au même niveau qu'en 2003 pour compenser l'augmentation des charges de personnels. En effet, celles-ci progressent du fait de la prévision de deux embauches pour subvenir au fonctionnement du nouveau centre de loisirs : un agent d'entretien et un agent d'animation pour les jeunes.

Les nombreuses réformes, touchant à la fois la fiscalité et les dotations, rendent nécessaire une mise en perspective sur le long terme des budgets communaux.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal a commandé une analyse financière prospective 2003-2010 au le cabinet Philippe Laurent Consultants, par l'intermédiaire de l'Établissement Public et financée par celui-ci. (Le tableau ci-dessous résume l'essentiel) .

Les collectivités, et notamment les communes, gèrent un grand nombre de services publics qui bénéficient à l'ensemble de la population (eau, déchets, écoles, transports collectifs...). Compte tenu de ces compétences, les élus locaux ont à se prononcer sur l'offre de services collectifs et à arbitrer entre les divers modes de financement. Les principales ressources étant :

- les recettes tarifaires en contrepartie des services rendus ;
- les dotations en provenance de l'État ;
- les subventions versées par le département et la région ;
- les emprunts permettant de financer les travaux d'investissement ;
- les recettes fiscales provenant des impôts locaux.

Les impôts locaux tiennent une place essentielle dans le budget de la

commune (61% en 2004, voir budget page suivante). Le droit de lever l'impôt devrait garantir aux élus locaux la possibilité de conduire une politique locale en toute liberté et indépendance. Malheureusement, il n'en est rien. Ce pouvoir de décision sur le niveau des ressources se traduit de plus en plus par un simple exercice de gestion sans véritable choix sur la conduite de l'action publique, tant les dépenses de fonctionnement ne correspondent plus aux ressources. Les transferts de charges de l'État sur les collectivités se font sans transfert de moyens financiers mais avec transfert de fiscalité : diminution des impôts d'État mais augmentation des impôts locaux afin de maintenir le niveau des services qui vous sont offerts.

De ce point de vue, si erreur il doit y avoir dans notre gestion, c'est de ne pas avoir levé l'impôt avant, puisque depuis quatre ans la fiscalité de notre commune n'a évolué que très sensiblement.

Quant à l'emprunt, il reste la principale source de financement pour les investissements lourds. Il est normal et équitable que les différentes générations qui utiliseront les équipements, soient amenées à participer à leur financement. Contrairement au secteur privé, les collectivités ne peuvent pas faire appel à des actionnaires pour augmenter leur capital destiné à financer une opération. Si l'emprunt n'était pas utilisé pour financer les investissements il faudrait porter la fiscalité à un niveau plus élevé ou ne rien faire. Bien entendu certaines précautions doivent être prises quant au volume de la dette acceptable.

Pierrette Munier,
Adjointe au maire, chargée des finances.

Un effet de ciseaux sur la gestion courante jusqu'en 2006

■ L'évolution des recettes et des dépenses de gestion connaît deux périodes

- De **2003 à 2006**, les dépenses de gestion (+4,7%) progressent à un rythme supérieur aux recettes de gestion (+4,1%) : la commune est confrontée à un « effet de ciseaux »
- **A partir de 2007**, l'effet de ciseaux est inversé : les recettes évoluent en moyenne de 16,3 % (contre 9,2 % pour les dépenses)

■ Entre 2003 et 2008, les charges de gestion progressent en raison :

- De l'évolution des charges existantes
- Et de **l'ouverture de nouveaux services** nécessaires à l'accueil de la population nouvelle (halte-garderie, groupe scolaire maternel, extension du CLSH, réhabilitation de la ferme du pavillon, etc.)

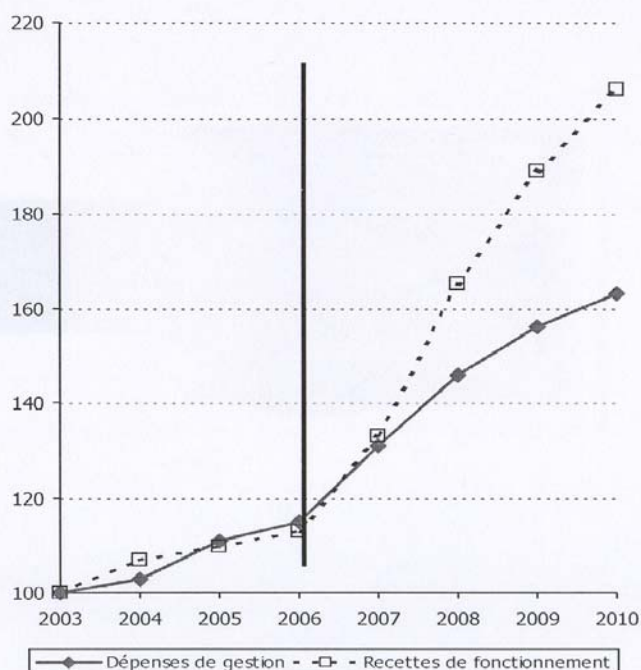
■ Sur toute la période, la commune parvient à financer les coûts de gestion induits par la mise en service de nouveaux équipements

- Malgré le **décalage** avec le produit fiscal perçu sur les logements nouveaux

■ A partir de 2008, le rendement des bases fiscales est important

- En 2010, le produit correspondant est de 863 K€ et les charges de gestion induites par les nouveaux équipements de 533 K€

Evolution comparée des recettes et des dépenses de gestion (base 100 en 2003)



FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2004 : 2 415 060 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

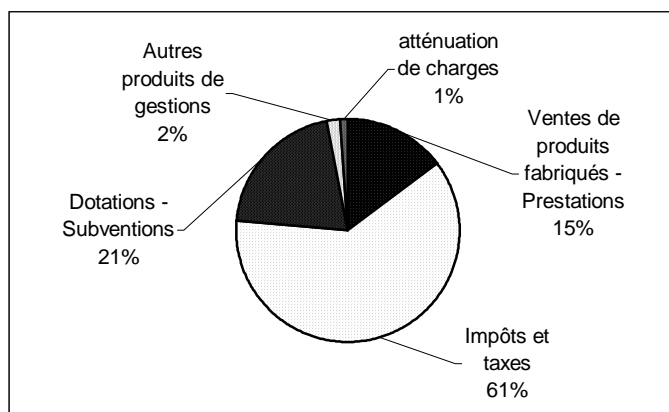
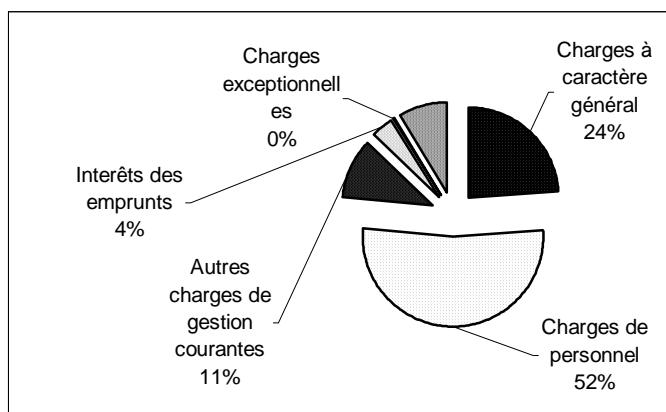
011 – Charges à caractère général :	337 433
012 – Charges de personnel :	740 000
065 – Autres charges de gestion courantes :	152 200
066 – Intérêts emprunts :	54 000
067 – Charges exceptionnelles :	6 000
023 – Virement à la section d'investissement :	120 000

TOTAL : 1 409 633

RECETTES

70 – Ventes de produits fabriqués – Prestations :	208 128
72 – Impôts et taxes : (avec augmentation des taux) :	868 444
74 – Dotations – Subventions :	290 871
75 – Autres produits de gestions :	26 190
013 – Atténuation de charges :	16 000

TOTAL : 1 409 633



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

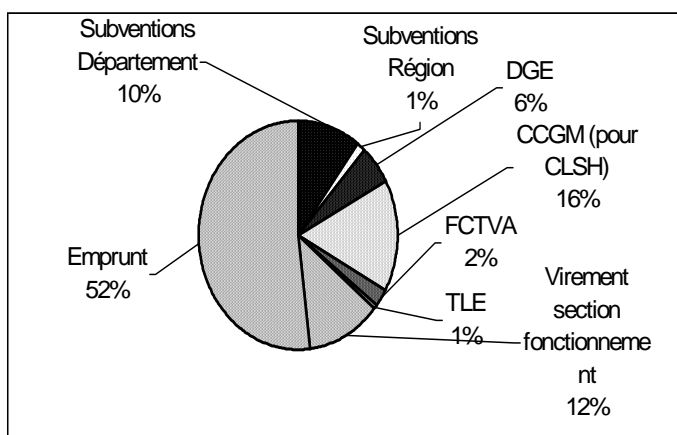
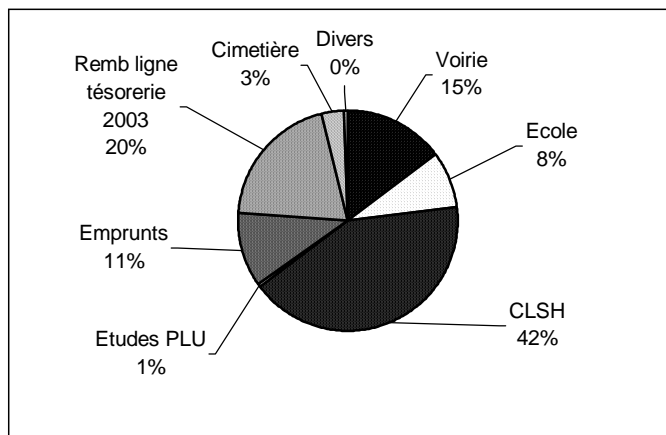
Carrefour route de la ferme/Jonchère :	117 400
Voirie :	31 400
Travaux école :	67 400
Cimetière :	35 000
CLSH (Fin) :	416 682
Informatique (école+mairie) :	14 000
Mobilier écoles :	6 000
Etude PLU :	6 000
Divers :	1 545
Emprunts (capital) :	110 000
Remb ligne trésorerie 2003 :	200 000

TOTAL : 1 005 427

RECETTES

CAF :	10 154
Amendes de police :	11 413
Subv Conseil Général :	47 335
Subv Région :	8 100
Subv STIF :	6 120
DGE :	56 365
Fonds école :	34 246
CCMG (participation CLSH) :	157 784
FCTVA :	24 888
TLE :	6 190
Virement de la section de fonctionnement :	120 000
Emprunt :	522 832

TOTAL : 1 005 427



LES ÉLUS SOUTIENNENT LES ASSOCIATIONS

Les associations font partie intégrante de la vie communale. Elles contribuent largement à l'animation de notre village et aux rencontres entre les Chanteloupiens. C'est pourquoi, comme toujours, et malgré un budget difficile, le conseil municipal a décidé de maintenir son aide financière aux associations en l'augmentant même de 2 %, avec un plus pour l'association de la Petite Enfance, dont l'augmentation s'élève à 2,5 fois la subvention 2003 (une grande partie représentant le salaire net d'une aide puéricultrice). Détail ci-contre :

LE MAIRE.

Foyer rural	3 100
ASC	2 150
Dojo	1 250
FCCM/VFF	1 400
Club du moulin	900
Maquettes club	300
Petite enfance	18 595
Amicale du personnel	1 235
Aides et soins à domicile	2 527
Divers	543

PASSEPORTS CARTES D'IDENTITÉ

**Les vacances
approchent.**

**Vérifiez les dates
de validation de vos
documents officiels.**

**N'attendez
pas le dernier
moment. Les délais
commencent déjà
à s'allonger.**

UN NOUVEL ADJOINT A LA JEUNESSE ET AU SPORT

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Jeunes gens, chers amis sportifs,

Je saisis l'opportunité qui m'est donnée au travers de notre « Cantu Lupi » pour vous dire combien je suis heureux d'avoir accepté, sur proposition de Gérard Willaume validée par le Conseil Municipal, de prendre les responsabilités d'Adjoint au maire chargé de la Jeunesse et des Sports. Je voudrais également, en mon nom propre et en celui de tous mes collègues, remercier ici Daniel Lemaire pour son engagement exemplaire et pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années passées au service de la commune.

Heureux donc, motivé, mais également conscient des forts enjeux et challenges auxquels notre commune doit faire face à court terme dans les secteurs dont j'ai donc dorénavant la charge, et plus particulièrement dans celui de la Jeunesse.

Soucieuse de répondre à l'attente clairement exprimée par nos jeunes des différentes tranches d'âge pour une prestation temps libre de meilleure qualité (demande accrue du fait de l'augmentation récente et à venir du nombre d'habitants de notre commune), et afin d'élargir le panel de services mis à leur disposition, la Mairie a très récemment concrétisé la mise en œuvre de sa politique d'action sociale par la signature d'un Contrat Temps Libre (CTL) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine et Marne.

Les principaux axes de cet engagement fort sur les prochaines années s'articulent autour de trois projets pédagogiques précis que sont la protection de l'environnement, la prévention/sécurité routière et la gestion des comportements violents. Ces programmes de sensibilisation, dont les objectifs et mises en œuvre opérationnelles mobiliseront certainement nos pré-adolescents et adolescents, devraient leur permettre une meilleure appréhension des problématiques liées à ces sujets d'actualité, incontestablement au cœur des débats de notre société. Encore plus que l'engagement par notre commune de

moyens humains (recrutement de personnel) et financiers supplémentaires, l'ouverture d'un Centre Local d'Animation Jeunesse (CLAJ) prévue à ce jour pour le mois de Juillet prochain marquera le lancement de l'ensemble des activités associées à cette politique volontariste et ambitieuse, dont l'un des principes conducteurs est de garantir un accès plus large à l'ensemble des prestations pour tous les chanteloupiens.

Carole Pradère, Directrice du Centre de loisirs, vous tient régulièrement informés par son bulletin "INFO CLAJ", de l'avancement des travaux de construction de cette nouvelle structure d'accueil que nous attendons tous impatientement, et pour laquelle un responsable est en cours de recrutement : il aura la charge, en collaboration étroite avec nos jeunes, d'en définir et formaliser le fonctionnement au quotidien (règlement intérieur, activités/ateliers, planning,...) afin de permettre à ce formidable outil d'être un vecteur efficace de rassemblement, de communication et d'intégration pour tous. Le fort intérêt ressortant des retours de l'enquête effectuée récemment auprès des jeunes de notre commune, et dont la synthèse est jointe à cette édition du « Cantu Lupi » nous autorise à être raisonnablement optimistes.

Concernant le secteur du sport, nous devons perpétuer et accentuer la collaboration effective actuellement existante entre les différentes structures sportives présentes sur notre commune et la mairie. J'y veillerai, avec le soutien bien entendu de l'ensemble du conseil municipal : nous continuerons à faire évoluer notre accompagnement en moyens et subventions, en concertation avec les responsables de ces associations, et en cohérence avec les besoins réels de leurs adhérents toujours plus nombreux.

Je vous remercie.

Eric Tenga,
Adjoint au maire,
chargé de la jeunesse et des sports.

Les résultats à Chanteloup-en-Brie

ÉLECTIONS CANTONALES

1^{er} TOUR - 21 MARS 2004

	VOIX	%
Inscrits	1055	
Émargements	648	61,42 %
Enveloppes et bulletins contenus dans l'urne	648	
Enveloppes et bulletins nuls	25	
Suffrages exprimés	623	59,05 %
Nombre de vote par procuration	10	
ONT OBTENU		
01 - BALCOU Jean-Paul	149	23,92 %
02 - GAYAUDON Denis	81	13 %
03 - VANKEIRSILCK Michel	46	7,38 %
04 - LECOMTE épouse CAILLABOUX Nadine	73	11,72 %
05 - SIMONNET Jean-Marc	17	2,72 %
06 - CHARPENTIER David	16	2,57 %
07 - CALVET Jean	241	38,69 %

ÉLECTIONS RÉGIONALES

1^{er} TOUR - 21 MARS 2004

	VOIX	%
Inscrits	1055	
Émargements	648	61,42 %
Enveloppes et bulletins contenus dans l'urne	648	
Enveloppes et bulletins nuls	35	
Suffrages exprimés	613	58,10 %
Nombre de vote par procuration	10	
ONT OBTENU :		
01 - Nicolas BAY	8	1,3 %
02 - Marine LE PEN	68	11,09 %
03 - Jean-Paul HUCHON	232	37,85 %
04 - Arlette LAGUILLER	20	3,26 %
05 - Marie-George BUFFET	38	6,20 %
06 - Jean-François COPÉ	138	22,51 %
07 - André SANTINI	85	13,87 %
08 - Carine PÉLEGRIN	24	3,92 %

ÉLECTIONS CANTONALES

2^e TOUR - 28 MARS 2004

	VOIX	%
INSCRITS	1055	
Émargements	713	67,58 %
Enveloppes et bulletins contenus dans l'urne	713	
Enveloppes et bulletins nuls	38	5,33 %
Suffrages exprimés	675	94,67 %
Nombre de vote par procuration	13	
ONT OBTENU		
CALVET Jean (élu) 1	404	59,85 %
BALCOU Jean-Paul 2	271	40,15 %

ÉLECTIONS RÉGIONALES

2^e TOUR - 28 MARS 2004

	VOIX	%
INSCRITS	1055	
Émargements	716	67,87%
Enveloppes et bulletins contenus dans l'urne	716	
Enveloppes et bulletins nuls	24	3,35%
Suffrages exprimés	692	96,65%
Nombre de vote par procuration	13	
ONT OBTENU /		
Jean-Paul HUCHON (élu) 1	376	54,33%
Jean-François COPÉ 2	243	35,12%
Marine LE PEN 3	73	10,55%

**M. le maire remercie les assesseurs et les scrutateurs
qui ont bien voulu tenir les bureaux et assurer le dépouillement.**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : 13 JUIN 2004

Thorigny-sur-Marne, le 7 avril 2004



Monsieur le Maire,

Je tenais à vous remercier pour votre implication dans les élections cantonales des 21 et 28 mars 2004.

Je vous demande d'adresser, en mon nom, les plus vifs remerciements à votre conseil municipal et aux différents services de votre mairie qui ont permis que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions et dans un climat serein.

Je profite de la présente pour remercier également les Chanteloupiennes et les Chanteloupiens qui m'ont fait confiance en m'apportant leurs suffrages.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean CALVET,
Conseiller général.

UNE « MOCHE » ENTRÉE DE VILLE

C'est vrai, quand nous entrons dans Chanteloup, du côté Est (en provenance de Montévrain), l'ancien et abandonné centre hippique ne reflète pas la qualité environnementale et urbaine de la suite de notre beau village. C'est le moins que l'on puisse dire...

Mais, rassurez-vous, nous travaillons avec nos partenaires afin de trouver un projet d'aménagement digne de notre commune. C'est long ! Mais sachez qu'il n'est pas facile, de trouver des solutions rapides quand la commune n'a que des idées et qu'elle demande aux autres de réaliser des aménagements utiles et de bonne qualité pour la collectivité.

Donnez-nous encore un peu de temps et, dès que nous aurons enfin un projet bien avancé, nous vous le présenterons dans ces pages.

Merci de votre compréhension et de votre patience.

Gérard Willaume.

FISSURES

Appel à la solidarité nationale

Mobilisé depuis le début aux côtés des Chanteloupiens victimes de dégâts très lourds occasionnés sur leurs habitations par les sécheresses de 1996 et 2003, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le 31 janvier dernier, une motion qui appelle de nouveau l'attention du préfet de Seine-et-Marne sur la situation des copropriétaires sinistrés de la commune.

L'information faite par la presse, « qu'aucune victime d'Ile-de-France ne sera indemnisée, si les critères d'éligibilité », rappelés par le premier ministre, « sont maintenus et entraîneraient donc qu'aucun arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne sera pris pour la région ».

Cette information a créé une émotion légitime parmi les habitants.

Cette émotion est partagée par les élus qui craignent, en outre, les annonces de transfert de responsabilité et de prise en charge de l'État vers les collectivités territoriales (une de plus), à propos de ce problème.

Ils affirment que la solidarité nationale doit contribuer à s'exercer dans des dossiers de cette nature et que la législation doit renforcer les garanties des victimes.

Ils confirment leur soutien aux initiatives communes avec les autres élus du secteur.

LE MAIRE.

Route de la Ferme-du-Pavillon

Les travaux de la ferme du Pavillon génèrent entre autres des désagréments de circulation et de stationnement sur cette route notamment pour le croisement des autocars. Bientôt ces travaux seront terminés. D'autres reprendront fin juin afin d'améliorer la sécurité routière, les circulations des piétons et des cars.

Nous vous rappelons qu'il est IMPÉRATIF, d'ores et déjà, de respecter la signalisation sur cette voie (**interdiction de stationner**).

Par ailleurs (allée René-Poulain), nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs.

PRIORITÉ AUX ENFANTS

LE MAIRE.

TRI, COLLECTE ET TRAITEMENTS ATTENTION : DÉCHETS !

Collectes: une affaire de spécialistes

Depuis 40 ans, le SIETREM a vocation à rassembler les municipalités de tous bords afin de coordonner et de rationaliser la collecte et le traitement des déchets. Chanteloup fait ainsi partie depuis 1965 des 28 communes adhérentes au Syndicat intercommunal, qui représente aujourd'hui plus de 250.000 habitants et traite chaque année près de 90.000 tonnes de déchets.

Notre village a donc depuis longtemps choisi de déléguer au SIETREM le soin d'assurer la collecte des ordures ménagères, la mise en place du tri sélectif, le ramassage des encombrants et le traitement de l'ensemble de ces déchets.

En s'associant aux autres communes, la municipalité, représentée par 2 élus au sein du syndicat, présidé par Michel Ricart, assure ainsi aux Chanteloupiens



une meilleure efficacité à un moindre coût. Le SIETREM se chargeant de gérer directement ces services pour les habitants, il perçoit depuis 2002 la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) inscrite chaque année sur la feuille d'impôts locaux de chaque contribuable.

A charge pour le syndicat d'assurer au nom des municipalités adhérentes l'ensemble du processus d'élimination des déchets.

Des services intercommunaux plus efficaces

Le SIETREM se doit alors d'utiliser ses propres outils ou de trouver les prestataires les plus performants pour la

collecte, le stockage, le tri et le traitement. C'est ainsi que depuis juin 2002, la société Poly Urbaine est en charge du ramassage des ordures ménagères et des encombrants.

A Chanteloup, deux fois par semaine, le parcours des camions-bennes répond efficacement aux besoins constatés, dans la mesure où chaque habitant respecte les consignes spécifiques.

Les camions ont ensuite rendez-vous au centre de tri de Chelles pour que leur chargement soit recyclé ou renvoyé vers l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes.

L'usine de Saint-Thibault répond depuis sa construction en 1985, aux normes les plus draconiennes en matière de traitement des déchets et de respect de l'environnement. Elle devance encore aujourd'hui les normes issues de la loi sur l'environnement de 1992 et la circulaire de 1998 qui visent à favoriser le traitement des déchets.

Le potentiel de l'usine est tel que le SIETREM étudie actuellement la mise en place d'un turbo-alternateur permettant de transformer l'énergie des déchets incinérés en électricité. De quoi assurer chaque année les besoins d'une ville de 18 000 habitants.

Le syndicat intercommunal a mis en place la filtration de l'air sortant de l'usine, le retraitement de l'eau utilisée avant rejet dans la mer et il renforce chaque année l'efficacité de sa filière de recyclage. En passant par le centre de tri de Chelles ou par l'incinérateur de Saint-Thibault, ce sont ainsi 97 % des déchets collectés qui sont réduits en fumée.

Jeter moins, recycler plus et valoriser mieux

La priorité du SIETREM



reste donc le recyclage et la valorisation des déchets.

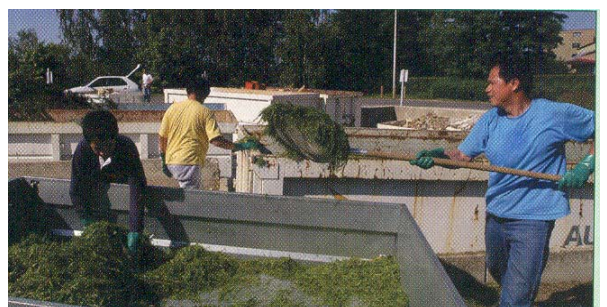
La collecte sélective est opérationnelle sur l'ensemble des communes adhérentes depuis juillet 2002. Le réseau de déchetteries s'intensifie avec l'ouverture en 2003 d'un 3^e lieu à Noisiel, alors que 6 à 8 sont prévues à terme.

Au bout du compte, chaque déchet finit par trouver sa place sur la chaîne de traitement. Mais quels que soient les outils et les moyens considérables mis en oeuvre, l'efficacité du SIETREM repose d'abord et avant tout sur l'implication et le civisme des habitants.

Trier, c'est gagner !

Après une longue phase de tests dans plusieurs quartiers ciblés, comme ceux du Segrais, du Grand Bassin ou du Four à Lognes, le tri sélectif a été généralisé en juillet 2002 sur l'ensemble des communes adhérentes au SIETREM.

Concrètement, chaque habitation et chaque immeuble collectif sont dotés de



Suite page 10

Suite de la page 9 trois poubelles distinctes pour collecter les différents déchets ménagers.

Ce tri sélectif effectué par les habitants permet aux équipes de tri du SIETREM de gagner du temps, de mieux gérer le ramassage des déchets et donc de réduire le coût de la collecte.

Sachant que la taxe sur les déchets payée par chaque Chanteloupien est fonction de ce coût, l'intérêt financier d'un tri bien effectué est évident.

Le tri sélectif affiche une autre vertu : celle de mieux préserver nos ressources en assurant un recyclage plus efficace des déchets. L'exemple du verre est à ce titre significatif. Recyclable à l'infini, il suffit d'écraser et de chauffer le verre d'une ancienne bouteille pour en recréer une nouvelle. Il n'est dès lors pas nécessaire d'utiliser chaque fois de la

matière première (la silice), du calcaire et de la soude pour fabriquer une bouteille. Ce qui est vrai pour le verre l'est également pour bon nombre de produits recyclables.

Pour être efficace, le tri sélectif doit donc être l'affaire de tous.













Respecter la rue, c'est respecter ceux qui y travaillent...

Le travail est donc considérable, surtout lorsque l'incivilité s'en mêle. Il faut en effet bien souvent renouveler le nettoyage d'un secteur simplement parce que les papiers en tout genre ou les poubelles sauvages réapparaissent aussitôt passés les "cantonniers" municipaux.



Aussi, en empruntant chaque jour les rues de Chanteloup nettoyées, pensez à ces chasseurs de déchets qui agissent pour vous....

Que deviennent-ils ?

	→			→	
verre		verre	aluminium		pièces mécaniques
	→			→	
journaux		pâte à papier	acier		boîtes conserves
	→			→	
plastique		tuyaux gaines	Brique de lait		cartons essuies-tout

NB : les ampoules, les sacs plastiques, le papier kraft, les annuaires, les bouteilles d'huile ou encore les emballages alimentaires trop salis... ne peuvent être recyclés et sont directement incinérés.

Ces déchets ne doivent donc pas se retrouver dans la poubelle jaune de tri.

Des questions sur le tri ou sur les produits recyclables ?

N° VERT du SIETREM 0800 770 061

Enregistrement des déclarations de perte des documents d'identité

L'enregistrement des déclarations de perte des documents d'identité se fait dorénavant en mairie.

Suite à la circulaire NOR/INT/D/04/00001/C, du 19 janvier 2004, du Ministère de l'intérieur, les services de police n'ont plus à enregistrer les déclarations de perte des cartes nationales d'identité et des passeports.

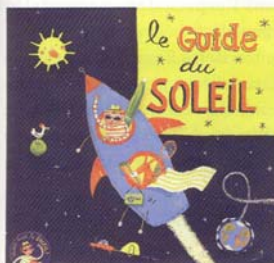
En l'absence de demande de renouvellement de titre, les services de police demeurent compétents pour l'enregistrement de la perte.

Les déclarations relatives à la perte de permis de conduire restent de la compétence des services de police. Il en est de même pour les déclarations de vol des documents d'identité.

Arlette Masquelier, secrétaire de Mairie.

Attention, Le soleil tue !

ASSOCIATION SECURITE SOLAIRE
5, rue Danton 93170 Bagnolet
Tél. 01 48 97 16 97 - Fax 01 48 97 07 10
solaire@infosoleil.com
www.infosoleil.com



On ne peut pas ignorer les risques pour la santé liés aux surexpositions solaires, en particulier celles de l'enfance : le mélanome (7231 nouveaux cas, 1400 décé par an) est en très forte augmentation en France (+6%/an). Cette

forme la plus grave du cancer cutané est même devenue la première cause de mortalité par cancer chez les jeunes adultes. L'intervention de la cataracte constitue, quant à elle, le premier acte chirurgical pratiqué dans notre pays (400 000 par an).

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2004

L'an deux mille quatre, le cinq avril à vingt et une heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Marne et Gondoire, dûment convoqués par le Président, le 29 mars, se sont réunis, à la Salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes à Rentilly.

PRÉSENTS : Tous les membres sauf M. Hien Toan PHAN représenté par M. Michel CHARTIER et M. Bernard JEAN, excusé.

Secrétaire de séance : M. Marcel OULES est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Jean Pierre NICOL ayant informé le Conseil Communautaire qu'il ne prendra part à aucun vote de la séance, il n'est donc pas décompté dans les " votants " pour l'ensemble des points délibérés à cette séance.

Le compte-rendu du 26 janvier 2004 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

COMPTE DE GESTION 2003 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2003 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit désigner le Président de séance en vue de l'adoption du compte administratif.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉSIGNE Monsieur Patrice PAGNY, premier Vice-Président, en tant que Président de séance pour l'adoption du compte administratif 2003.

COMPTE ADMINISTRATIF 2003 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, sous la présidence de M. Pagny, 1^{er} Vice Président,

– VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et le bilan des cessions acquisitions immobilières annexé au compte administratif.

Résultat de clôture :

section de fonctionnement : 1 131 739.07 €
section d'investissement : - 2 346 479.36 €

Restes à réaliser :

investissement dépenses : 83 309.29 €
investissement recettes : 1 750 548.02 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2003 BUDGET PRINCIPAL

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 1 131 739.07 €, pour l'exercice 2003, suivant cette ventilation :

section d'investissement :

compte 1068 : 679 240.62 €

section de fonctionnement :

compte 002 : 452 498.45 €

POINT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE 2004

Monsieur le Président expose à l'assemblée les différents éléments complémentaires communiqués depuis le vote du budget primitif 2004.

Suite à la notification des bases par les services fiscaux, il est constaté une évolution très faible, voire une stagnation, des bases de taxe professionnelle qui augmentent de 0.34 %. Lors de l'établissement du budget, il avait été envisagé, de façon tout à fait raisonnable, une augmentation des bases de 2 % (pour mémoire, on avait constaté une augmentation de 6 % entre 2002 et 2003).

Le total des allocations de compensation et du reversement du produit de TP de zone du centre commercial est également inférieur à ce qui avait été évalué au BP.

Sur la base du taux de TPU 2004 qui avait été envisagé (11.38 %), le produit fiscal (TP + allocations de compensations + reversement TP de Bay 2) est inférieur de 216 697€ au produit prévu au BP. A titre d'information, pour le seul maintien de ce produit, il conviendrait d'appliquer un taux à 11.65 %

Monsieur le Président précise que le taux de taxe professionnelle est plafonné en raison du lien avec les taux des impôts ménage appliqués dans les communes membres. Ainsi, les décisions des communes, en matière de fiscalité, ont une incidence directe sur l'autonomie dont dispose la communauté de communes en matière de taxe professionnelle. Cette année, le taux est plafonné à 11.13 %, soit un plafond inférieur à ce qui avait été envisagé (11.38 %). Cependant, il est possible d'appliquer une majoration spéciale d'au maximum 0.76, soit un taux maxi de 11.89 %.

Par ailleurs, le Syndicat des Transports enregistre un déficit important sur l'exploitation de 2003. La contribution totale de la communauté de communes à verser au Syndicat des Transports en 2004 (déficits + participation 2004) est estimée à 445 000€ Un montant de 139 000€ avait été provisionné au budget primitif.

L'excédent 2003 devait être affecté pour partie au règlement du déficit 2002 du Syndicat de Transports (121 000€) qui aurait du être appelé sur l'exercice 2003, le solde aux frais de gestion et d'entretien du Moulin Russon, de la vallée de la Brosse et de Rentilly. Ces dépenses couvertes, aucun solde positif ne peut être dégagé de l'excédent 2003, voire même un besoin de financement estimé à 13 000 €

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

Considérant les nouvelles données présentées ci-dessus, un travail a été mené visant à équilibrer le budget et une proposition a été élaborée et présentée au bureau communal, le 22 mars 2004, pour avis préalable.

La proposition comporte 3 axes :

- simulation du produit fiscal en application d'un taux de 11.89 %
- réajustement à la baisse de certains crédits de fonctionnement
- baisse de l'autofinancement prévu initialement

Il est important de noter que, dans cette hypothèse, :

- le montant de l'autofinancement reste très confortable au regard au budget global (10.98 % de la section de fonctionnement hors reversement TP aux communes)
- en 2005, le reversement par le SAN du Val Maubuée en application de la convention de taxe professionnelle de zone sera nettement plus conséquent que cette année et comprendra le remboursement de l'avance faite cette année (TF Torcy).

Lors de sa réunion du 22 mars dernier, le bureau communal a examiné la situation budgétaire au regard des éléments communiqués et l'hypothèse, ci-dessus exposée, lui a été présentée.

Afin de permettre la réalisation des projets en cours et d'assurer le fonctionnement des différents équipements et de la structure, le bureau a unanimement décidé de proposer à l'assemblée communautaire de fixer le taux de TP 2004 au taux plafond, soit 11.13 % et d'appliquer la majoration spéciale, prévue par les textes, de 0.76.

DÉFINITION DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 25 voix pour et 2 abstentions (MM. Jelensperger et Nguyen), DÉCIDE de fixer le taux de taxe professionnelle unique de la communauté de communes de Marne et Gondoire pour l'année 2004 au taux majoré de 11.89 % (dont majoration spéciale de 0.76)

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2004

Monsieur Patrice Pagny, 1^{er} Vice Président délégué aux finances, expose à l'assemblée qu'après constatation des résultats de clôture du compte administratif 2003, affectation du résultat définitif de fonctionnement, et vote du taux de taxe professionnelle, il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°1 du budget 2004.

Cette décision modificative respecte la règle d'équilibre budgétaire entre les recettes et les dépenses et prend en compte les éléments suivants :

- l'incorporation des résultats de l'exercice précédent et l'affectation suivant les besoins à divers postes de dépenses,
- la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2003, en section d'investissement
- l'inscription du produit fiscal et des montants notifiés d'allocations de compensation
- le refinancement d'un prêt relais arrivant à échéance

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 25 voix pour et 2 abs-

tentions (MM. Jelensperger et Nguyen), VOTE la décision modificative n°1 au budget principal 2004.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2004

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, VOTE la décision modificative n°1 au budget annexe d'assainissement 2004.

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS SUBVENTION AU SYNDICAT DE TRANSPORTS

Depuis le 14 décembre 2000, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et des communes environnantes a compétence pour être le pilote du Plan Local de Déplacement. Cette prise de compétence débouche aujourd'hui sur le lancement de l'étude du Plan de Déplacement.

Un bureau d'études sera désigné pour mener cette étude de 24 mois. Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 180 000 euros. Les partenaires associées sont l'Etat, la Région, le Conseil Général et les collectivités locales.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Jelensperger), DÉCIDE d'attribuer une subvention de 8 000€ au syndicat des transports pour l'étude sur le Plan Local de Déplacements.

AVENANTS AUX MARCHÉS VALLÉE DE LA BROUSSE MOULIN RUSSON / PETIT CHÂTEAU

M. le Président présente les avenants qui ont été approuvés par la commission d'appel d'offres du 20.02.04, relatifs à certains marchés des opérations Vallée de la Brosse, Moulin Russon et Petit Château. Il indique qu'à la suite de ces avenants, et au regard de l'importance de ces opérations, le montant initial prévu pour ces opérations évolue dans de très faibles proportions :

- Pour le projet de la vallée de la Brosse : + 4.89 % sur un montant initial d'opération de 2 884 131 €
- Pour le Moulin Russon : + 1.55 % sur un montant initial d'opération à 805 000 €
- Pour le Petit Château : + 1.01 % sur un montant initial de 696 123 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, AUTORISE le Président à signer les avenants décidés par la commission d'appel d'offres

- Vallée de la Brosse – vote à l'unanimité des suffrages exprimés
- Réhabilitation du Moulin Russon – 26 voix pour et 1 abstention (M. DELCELIER)
- Réhabilitation du Petit Château de Rentilly – vote à l'unanimité des suffrages exprimés

VALLÉE DE LA BROUSSE / MOULIN RUSSON AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES COTEAUX DE LA BROUSSE

M. le Président expose que dans la continuité des travaux engagés dans le cadre de la revalorisation de la vallée de la Brosse, une nouvelle tranche complémentaire afférente aux Coteaux peut maintenant être programmée. Elle porte-

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

rait sur :

- L'aménagement d'itinéraires cycles
- La restauration de l'ouvrage ancien ;

Elle permettrait de réaliser des travaux de création d'un réseau de chemins le long de la vallée de la Brosse (piétons & cycles) s'appuyant sur des chemins agricoles et forestiers existants

Le projet détaillé, adressé à chaque conseiller communal, est présenté. Les travaux sont évalués à 840 000 € HT et pourraient être financés à hauteur de 40 % par la Région. Un financement complémentaire pourrait être accordé par le Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Jelensperger),

- DÉCIDE la réalisation des travaux de création d'un réseau de chemins le long de la vallée de la Brosse (piétons & cycles) tels que présentés et s'appuyant sur des chemins agricoles et forestiers existants.
- MANDATE le Président pour effectuer toute démarche visant à obtenir le soutien financier du Département et de la Région

AMÉNAGEMENT DU PARC DE RENTILLY NETTOIEMENT DE LA FORÊT

Monsieur le Président rappelle que la forêt du domaine de Rentilly s'étend sur une quinzaine d'hectares. La tempête de 1999 a dévasté 6 ha de ce bois et a provoqué de nombreux chablis épars au nord, et la ruine complète des peuplements au sud.

La réhabilitation de la forêt devra se dérouler en deux phases portant :

- dans un premier temps sur des opérations de nettoyage de la forêt (élagage, nettoyage phytosanitaire, mise en sécurité, remise en état des allées, ...)
- dans un second temps, sur la définition d'un projet d'aménagement global de la forêt (allées et ouverture de clairières).

Il est proposé de programmer en 2004 les travaux de la première phase.

Le projet détaillé, adressé à chaque conseiller communal, est présenté. Les travaux sont évalués à 206 000 € HT et pourraient être financés à hauteur de 30 % par la Région et de 30 % par le Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Jelensperger),

- DÉCIDE la réalisation de travaux de nettoyage de la forêt de Rentilly.
- MANDATE le Président pour effectuer toute démarche visant à obtenir le soutien financier du Département et de la Région

CENTRE NAUTIQUE DE MARNE ET GONDOIRE POINT SUR LE DOSSIER

Monsieur le Président informe l'assemblée que le jury de concours s'est réuni le 2 avril 2004, pour examiner les projets. Un candidat a été retenu par le jury et le Président s'apprête à mener la phase de négociation. Le projet retenu est présenté au conseil communal, la maquette et les plans sont exposés dans le hall de l'hôtel de commu-

nauté.

VALLÉE DE LA BROSSSE ET MOULIN RUSSON ENTRETIEN

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la Vallée de la Brosse et des abords du Moulin Russon étant achevés, il est indispensable de procéder à l'entretien des aménagements réalisés par la Communauté de Communes en faisant assurer par une entreprise l'entretien courant des :

- aires engazonnées : gazons, pelouses ou prairies
- sous bois et ripisylve
- jeunes arbres
- massifs d'arbustes, baliveaux et jeunes plans forestiers
- surfaces minérales

Une étude a été menée et le descriptif des travaux d'entretien à assurer a été adressé à chaque conseiller communal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Jelensperger),

- DÉCIDE la réalisation de travaux d'entretien de la Vallée de la Brosse et du Moulin Russon
- MANDATE le Président pour effectuer toute démarche visant à obtenir le soutien financier du Département et de la Région

PROJET DE VALORISATION ET D'ANIMATION DU MOULIN RUSSON ET DE LA VALLÉE DE LA BROSSSE

Monsieur le Président expose que le moulin Russon, dont la réhabilitation devrait s'achever au mois d'avril, doit devenir un lieu de valorisation du territoire de Marne et Gondoire, un espace de découverte mais également un lieu de rencontres et un point d'appui pour la découverte de la vallée de la Brosse.

Pour ce faire, il convient de missionner un organisme compétent qui assurera la promotion et l'animation du site. L'association " les Environn'hôtes " a été choisie pour assurer cette mission, après consultation de plusieurs organismes.

PARC DE RENTILLY ENTRETIEN DES JARDINS A L'ANGLAISE

Monsieur le Président présente le projet de convention d'objectifs et le cahier des charges indicatif annexé .

La mission a pour objectifs :

- Etude et conception d'un projet de promotion et d'animation globale du moulin Russon avec un axe prioritaire à destination des scolaires.
- Eco-surveillance de la vallée de la Brosse (Présence et surveillance du site. Alerte et mise en sécurité)

Suite aux débats, il est acté que les modules pédagogiques intégreraient la composante " Agriculture ".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec l'association Les Environn'hôtes.

BOIS DE CHIGNY

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION REGIONALE

Monsieur le Président expose que les travaux d'aménagement des Jardins à l'Anglaise étant achevés, il est indispensable de procéder à l'entretien des aménagements réalisés par la Communauté de Communes en faisant assurer à une entreprise l'entretien courant des pelouses des jardins à l'anglaise du parc de Rentilly.

Un descriptif des travaux d'entretien à effectuer a été élaboré et communiqué aux membres du Conseil Communautaire.

Le Parc de Rentilly ouvrira ses portes au public, tous les week ends, à partir du 25 avril 2004.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DÉCIDE la réalisation des travaux d'entretien du Parc de Rentilly, Jardins à l'Anglaise
- MANDATE le Président pour effectuer toute démarche visant à obtenir le soutien financier du Département et de la Région

Monsieur le Président expose que l'Agence des Espaces Verts et le Conseil Général ont sollicité la Communauté de Communes afin de modifier le périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) et le Périmètre d'Intervention Régionale (PIR).

La démarche a pour objectif de protéger les abords du Bois de Chigny et d'assurer sa cohérence et la modification consisterait, sur les deux périmètres, en l'ajout de parcelles situées sur Lagny- sur- Marne et Chanteloup-en-Brie, d'une superficie de plus de 15 ha :

- AY 320, 321, 332, 333 et AY 115 sur Lagny.
- A110 et B228 sur Chanteloup en Brie

Cette évolution de périmètres nécessite :

- l'approbation du bureau pour le périmètre ENS
- l'approbation du conseil communautaire pour le périmètre du PIR.

Le Bureau Communautaire a, à l'unanimité, le 1^{er} mars 2004, approuvé les modifications du périmètre de l'E.N.S. telles que proposées par l'Agence des Espaces Verts et le Conseil Général et émis un avis favorable aux propositions de modifications du Périmètre d'Intervention Régionale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE la modification du Périmètre d'Intervention Régionale par l'adjonction des parcelles

ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

Prolongation contrat d'affermage Collégien

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2003 / 069 en date du 20 octobre 2003, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Marne et Gondoire, a approuvé le principe de délégation du service public de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La délégation a pour objet l'affermage de la collecte et du transport des eaux usées et des eaux pluviales du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Marne et Gondoire.

Dès l'entrée en vigueur du contrat, soit au 1^{er} janvier 2005,

l'affermage sera effectif sur les territoires des communes de Collégien, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Martin et Jossigny.

La date de prise d'effet de l'affermage sur le territoire des communes de Chanteloup-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes, SIVOM de Conches Guermantes sera au plus tard celle de l'échéance des contrats actuellement en vigueur sur chacune des communes, soit :

- 8 avril 2007 pour Chanteloup-en-Brie,
- 1^{er} janvier 2008 pour Saint-Thibault-des-Vignes,
- 1^{er} janvier 2011 pour le SIVOM de Conches Guermantes.

La date d'échéance du contrat d'affermage de la commune de Collégien étant au 30 juin 2004, il convient donc de conclure un avenant avec la SFDE pour une prolongation de 6 mois.

Pour motif d'intérêt général, la durée d'une délégation de service public peut être prolongée (durée maximum 1 an). Le projet d'avenant doit être approuvé par le conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 25 voix pour et 2 absentions (MM. Jelensperger et Vouriot), APPROUVE le projet d'avenant prolongeant le contrat d'affermage de Collégien jusqu'au 31.12.2004.

TOURISME CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

M. le Président présente le projet de convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme de Marne et Gondoire.

Ce projet définit pour l'OTMG les objectifs suivants :

- Assurer la gestion des locaux de l'Office du Tourisme situé place de la fontaine et de la Maison Fluviale située Quai Savarin à Lagny sur Marne et Gondoire
- Accueillir le public local et les touristes en mettant à leur disposition toute l'information possible sur l'activité touristique de la CCMG et de ses environs
- Être un partenaire dans les différents réseaux professionnels, les organismes touristiques départementaux, régionaux et nationaux voire internationaux
- Maintenir voire renforcer le partenariat avec les acteurs locaux
- Participer à des manifestations de communication et de promotion
- Contribuer à la promotion du territoire de Marne et Gondoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE le projet de convention d'objectifs, annexée à la présente, et autorise le Président à procéder à sa signature.

SYNDICAT DE TRANSPORTS DES SECTEURS III ET IV DE MARNE LA VALLEE MOTION

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le comité syndical du Syndicat de Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée a, dans sa séance du 25 mars dernier, fait les constats suivants :

sur le déficit d'exploitation du réseau

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

- entre les seules années 2000 et 2003, le déficit d'exploitation du réseau exploité par la société AMV et conventionné par le Syndicat est passé de 1 million de FRANCS à 1,13 million d'euros, soit une croissance de plus de 600 % alors que, dans le même temps, le service offert à l'habitant (exprimé en offre kilométrique) n'a cru que de 18 % .
- la couverture des charges du réseau par ses recettes est de 90 % mais ces bons résultats de fréquentations sont annulés par des phénomènes tels que la détérioration de la vitesse commerciale et donc la nécessité de rajouter des véhicules pour continuer à assurer le même service, la charge créée par l'effort soutenu de rajeunissement du parc de véhicules pour corriger la vétusté de celui-ci, l'importance des actualisations de prix, ...

sur l'aide au développement des transports publics :

- Entre 2000 et 2003, l'aide du Syndicat des Transports d'Île de France qui était de l'ordre de 60 000€ a été annulée. Seule l'aide du Conseil Général a évolué (de 60 000€ en 2000 à 216 000€, évolution sensible mais pas à la mesure de celle du déficit

sur la participation des collectivités adhérentes du Syndicat de Transports

- la participation des collectivités adhérentes du Syndicat de Transports est passée de 2.20€/ habitant en 2000 à 7.30€/ habitant en 2003 et la couverture du déficit 2003 du réseau nécessite que cette participation atteigne plus de 12€/ habitant en 2004 !

Le Comité Syndical du Syndicat des Transports des secteurs III et IV a donc conclu que les collectivités locales adhérentes du Syndicat que sont les 12 communes, la communauté de communes de Marne et Gondoire et le SAN du Val d'Europe assument désormais seules la charge du développement des transports collectifs sur cette partie de la ville nouvelle, à un niveau devenu insupportable.

Au vu des niveaux de déficit atteints, des développements d'offre à venir nécessaires dans le contexte de forte croissance de la population et des empois de la ville nouvelle, des niveaux de cotisation des collectivités induits et du désengagement des partenaires extérieurs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, SOUTIENT la démarche engagée par le Comité Syndical des Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée, notamment par les actions visant à alerter l'ensemble des parties prenantes de la ville nouvelle et des transports publics (STIF, Conseil Général, Conseil Régional, EPA...) sur :

- la nécessité de sortir d'un système de conventionnement qui génère 600 % de déficit quand l'offre à l'habitant ne progresse que de 18 %
- l'absence de politique de financement des réseaux de transport publics en grande couronne,
- l'inéquité de traitement avec les réseaux de petites couronnes,
- l'absence de mesures d'accompagnement de l'urbanisation en matière de transport public, de la part de l'Etat.

AFFECTION D'UN EMPLOI EN EMPLOI DE CABINET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, AUTORISE, au sein des enveloppes budgétaires déjà ouvertes, le recrutement d'un collaborateur de cabinet.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE AUTORISATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 26 voix pour et 1 abstention (M. Jelensperger), AUTORISE l'exercice du travail à temps partiel, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dit que les modalités pratiques d'organisation du temps de travail à temps partiel seront étudiées, au cas par cas, au regard des nécessités de service.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rend compte des décisions du Bureau et du Président prises en vertu de la délégation prévue à l'article L. 5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

- 1^{ère} édition du festival de Rentilly " PrinTemps de Paroles " les 15 et 16 mai 2004. Réunion de travail sur le programme du festival, Jeudi prochain à 18 h 30
- Discussions en cours avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée en vue de faire bénéficier Marne et Gondoire de l'intervention de la Brigade équestre sur les cheminements de la Vallée de la Brosse

INSTRUCTIONS DES DEMANDES D'AUTORISATION - DROIT DES SOLS

L'État, par l'intermédiaire des services de l'équipement, semble se désengager de plus en plus des missions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation liées au droit des sols (déclarations de travaux, certificats d'urbanisme...). Il appartient aux communes, qui le souhaitent, d'intervenir auprès des services de l'équipement pour que l'État assume les missions qui sont les siennes. Il est précisé que la communauté de communes n'est pas en voie de solliciter, dans un proche avenir, la compétence « droit des sols ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 H 15.

A Bussy Saint Martin, le 5 avril 2004,
Le Président,
Michel CHARTIER.



En étroite collaboration avec Marne-et-Gondoire, le Service communal de la culture et des loisirs de Chanteloup-en-Brie a travaillé pour le Premier Festival

« PrinTemps de Paroles » les 15 et 16 mai.

Il présentera « Le coin des bouquins ».

Vous pourrez y découvrir :

LIBRAIRES

Le Bruit des Mots :

Librairie de Meaux – Les contes pour adultes.

Pétronille :

Librairie de Meaux – Les livres pour enfants et recevront aussi Les éditions du Centre Georges Pompidou : collection Zigzart.

Livre au Quotidien :

Librairie de Lognes – Poésie pour adultes.

ATELIERS

Atelier création

« La petite fabrique ambulante », d'Arras. Elle se déplace sur tout le territoire français afin de présenter la fabrication de papier, la mise en œuvre d'images gravées et de textes.



Atelier olfactif

Avec « René, le toutou qui sent tout », un atelier olfactif sera à la disposition du public afin de comprendre l'importance du sens de l'odorat et d'évoquer les odeurs de la vie quotidienne.

Atelier musical

« Son-jeux d'une journée de PrinTemps » mis en son par Thierry Valentini, saxophoniste : il traduira un mot ou une phrase par une ambiance sonore en déambulant dans le

parc.

Atelier Lecture – Écoute

« Je voyage de A à Z » L'auteur Corinne Jahier, accompagné de Marthe Vilalonga, présenteront et liront des extraits de texte. Ce livre propose une découverte impromptue de notre planète en prenant pour thème les légumes.

AUTEURS

Jean-Claude Guiborel

présente « Des mots et des visages ». Cet auteur s'amuse avec les signes, rappelle certains moments qui ont marqué les derniers mois... Il traduit également l'amour éternel et la portée des mots dans quelques poèmes.

Jean-Louis Ezine

(à confirmer), écrivain et journaliste sur France-Inter qui anime « Le Masque et la Plume », parlera de sa dernière parution et du métier d'auteur.

Cécile Benattar,
Responsable,
du service culturel.



Une originale Collaboration entre la boulangerie de Chanteloup et un artiste local

Eh ! oui, la boulangerie de Chanteloup-en-Brie est aussi une artiste !

Elle se prête au jeu d'un plasticien : Gilles Pennaneac'h pour réaliser avec lui, lors du premier Festival de Marne-et-Gondoire, le 15 et 16 mai, des pâ-

tisseries originales. Ensemble, ils vont mettre la main à la « pâte » pour fabriquer des « Impostures Gourmandes ».

Les pâtisseries vont devenir œuvres d'art : un Baba au Rhum va se transformer en Babar au Rhum, un Eclair au chocolat en Nez clair au chocolat, une

RÉSISTANCES 1939-1945

« Ami entends-tu, les cris sourds
du Pays qu'on enchaîne.

» Ami entends-tu, le vol noir des
corbeaux sur nos plaines... »

--- V comme Victoire = Ici Londres
les Français parlent aux Français.

Voici quelques messages personnels :
Béatrice ne dormira pas ce soir - La Lune est blanche... Puis les 1^{er}, 2, 3 juin 1944 avec ces messages : *Les sanglots longs des violons de l'automne - parmi d'autres messages.* Et le 5 juin 1944 au soir, suite positive : *- blessent mon cœur d'une langueur monotone.*

Message tant attendu indiquant le débarquement pour que tous les maquis se lèvent et chacun, dans son secteur, agisse.

Voilà pourquoi, nous devons nous remémorer ces années de

guerre souterraine, secrète mais très meurtrière, par la trahison, la délation, par des êtres ignobles, bas, intoxiqués par une « Radio Paris » aux ordres et par les journaux collaborateurs (à lire et à relire).

Donc, pour toutes ces Femmes et ces Hommes qui refusèrent de se laisser manœuvrer par l'ennemi et qui furent d'un courage incroyable en donnant leur vie pour la Liberté, nous nous devons un minimum de souvenirs, de pensées profondes. Hommes, Femmes de tous âges, Cheminots, Paysans, Ouvriers, Étudiants, Retraités, le moindre renseignement valait de l'or.

L'expo « Résistances 39-45 » participera aux commémorations

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

M. Gérard Willaume, Maire, et le conseil municipal vous prient de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie commémorant la signature de l'Armistice du 8 Mai 1945 qui se déroulera le :

**Samedi 8 Mai à 11 heures
au Monument aux Morts
Rendez-vous devant la mairie
à 10 h 45**

*Dépôt de gerbe ;
Appel aux Morts ;
Minute de silence ;
Allocution de M. le maire.*

La manifestation se clôturera Salle polyvalente de la ferme du Pavillon où un Vin d'honneur sera servi.

Pour la première fois à Chanteloup-en-Brie
se tiendra une

EXPOSITION sur la RÉSISTANCE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

dans la salle polyvalente
de la ferme du Pavillon
(19, route de la Ferme-du-Pavillon)

ouverte exceptionnellement
en AVANT-PREMIÈRE
après les travaux de réhabilitation

du 8 au 16 mai inclus

Les samedis et dimanches
de 10 à 12 heures et de 14 à 18 H 30
La semaine de 14 à 18 H 30

APPEL HISTORIQUE DU 18 JUIN 1940

M. Gérard Willaume, Maire, et le conseil municipal vous prient de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie du 64^e Anniversaire de l'Appel historique du 18 juin 1940 qui se déroulera :

**Vendredi 18 Juin à 18 h 45
au Monument aux Morts**

Rendez-vous devant la mairie de
Chanteloup-en-Brie à 18 h 30 :

**Dépôt de gerbe
Lecture de l'Appel**

Un Vin d'honneur
clôturera la cérémonie
à la salle Van-Dongen.

NUMÉROS D'URGENCE

**SAUR
0810 017 018**

**EDF / GDF
0810 433 077**

26^e EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURES

Une « première » réussie
qui a accueilli, sur cinq jours, plus de 400 visiteurs

Lors du vernissage du 12 mars, M^{me} Martine Bernadat, déléguée à la culture devait prononcer le discours ci-après :

« Messieurs les maires,
Chers(es) Collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,

« Pendant que nous sommes ici, rassemblés à l'occasion d'une manifestation culturelle dans notre paisible village, des centaines de milliers d'Espagnols sont, en ce moment même, en train de manifester pour exprimer leur colère contre le terrorisme aveugle.

Même éloignés, nous nous associons pleinement à leur indignation et partageons la peine des familles des victimes.

Mais la vie continue...

Et nous sommes heureux de vous accueillir à l'occasion de cette 26^e exposition de peinture et de sculpture à Chanteloup-en-Brie.

Vingt-sixième exposition pour le village, mais pour le tout nouveau service municipal de la culture et des loisirs créé en septembre dernier, c'est une première !

Nous avons souhaité, avec Cécile Benattar, responsable de ce service, donner l'occasion à un grand nombre d'artistes, de montrer leur talent dans un environnement convivial et de qualité.

Vous pourrez donc admirer jusqu'au mercredi 17 mars, 121 tableaux et 25 sculptures, œuvres de cinquante d'exposants.

Cette année, l'absence de thème

imposé et de jury a permis d'accueillir tous les exposants qui l'ont souhaité. Ainsi, la grande variété des styles que vous allez découvrir contribue à créer une ambiance teintée d'éclectisme.

Des personnes bénévoles nous ont gentiment apporté leur aide dans la préparation et la réalisation de cette exposition : M^{mes} Genteur, Vignon, Del Frade et M. Codron. Les ouvriers municipaux (Bernard, Olivier, Charles et Loulou) n'ont pas ménagé leur peine, sans oublier Monique Jabaud qui n'a pas hésité à se mettre au clavier quand notre disque dur, lui, nous laisse lâchement tomber !

Nous avons trouvé de l'aide aussi au sein de la Communauté de communes de Marne et Gondoire notamment pour du prêt de matériel particulièrement les communes de Bussy-Saint-Martin, Collégien et Lagny-sur-Marne.

Nous avons reçu aussi le soutien de nombreux partenaires (Promocook, Amec-Spie, Saur

France, Safir, GIL immo, le Crédit agricole de la Brie, Parain, Mondial Pêche, TP.IDF, Eurotech, Intermarché, Bricomarché, Patrimoine Expansion, Sélections Gourmandes et C.T.M. Bureautique), sans oublier le Conseil général de Seine-et-Marne qui nous a réservé le meilleur accueil, en accordant pour la première fois une conséquente subvention.

Nous adressons à tous nos plus chaleureux remerciements.

Nous déclarons donc ouverte cette première exposition communale de peinture et de sculpture de Chanteloup-en-Brie, en espérant que vous y passiez un très agréable moment de plaisir des yeux et je vous invite à célébrer ce vernissage autour du buffet qui vous est offert.

Merci de votre attention et à l'année prochaine. »



DES FLEURS ET DES LAURIERS

*La commune de Chanteloup-en-Brie
garde sa 2^e fleur au niveau régional
et reçoit le diplôme de la Fleur d'honneur
au niveau départemental*

CONCOURS COMMUNAL

Diplôme de 1^{re} catégorie

M. et M^{me} Burgot
M. et M^{me} Filoche
M. et M^{me} Legrand
M. et M^{me} Franche
M. et M^{me} Bernier
M. et M^{me} Coudert
M. et M^{me} Lemaire
M. et M^{me} Dambreville
M. et M^{me} Placet
M. et M^{me} Barrault
M. et M^{me} Lingua
M. et M^{me} Adnin
M. et M^{me} Brouillard
M. et M^{me} Malih

Encouragement ou 2^e catégorie

M. et M^{me} Bleicher
M. et M^{me} Domec
M. et M^{me} Lamy
M. et M^{me} Austruy
M. et M^{me} Niollet
M. et M^{me} Favier
M. et M^{me} Van Diermen
M. et M^{me} Levasseur
M. Mallet/M^{me} Cordier
M. et M^{me} Boittin
M. et M^{me} Hourriez
M. et M^{me} Salmon
M. et M^{me} Atteba

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Diplôme avec Fleur de Vermeil

M. et M^{me} Teyseyre
M. et M^{me} Baudry
M. et M^{me} Del Frade
M. et M^{me} Mathon
M. et M^{me} Rochette

Diplôme d'encouragement

M. et M^{me} Andrade
M. et M^{me} Duquin
M. et M^{me} Genteur
M. et M^{me} Palma
M. et M^{me} Rodriguès

Diplôme avec Fleur d'Argent

M. et M^{me} Martin

.....
M. le maire et le conseil municipal
remercient et félicitent ces heureux lauréats
.....

Association des Amis
de Saint-Eutrope
de Chanteloup-en-Brie



1^{er} MAI
VENTE
DE
MUGUET

Place de la Mai-
rie

à partir de 8 heures

au profit de la rénovation
intérieure de l'église
de Chanteloup-en-Brie.

Réservez vos achats



SAMEDI
1^{er} MAI

DIMANCHE
2 MAI

FÊTE
FORAINE



Le 25 mai Faites la fête

« Immeubles en fête » propose à chaque habitant d'être un acteur de la solidarité de proximité. Pour la cinquième année consécutive, le mois de mai va abriter une journée particulière : celle de l'ouverture, de la connaissance et de la reconnaissance de l'autre...

Immeubles en fête - 1 bis rue Descombes 75017 Paris
Tél : 01 42 12 72 72
Info@immeublesenfete.com

RAPPEL
LE PARKING
DE L'ÉCOLE
EST RÉSERVÉ
AUX
ENSEIGNANTS

INFOS DU FOYER RURAL

Une assemblée générale prometteuse

Le bureau du FOYER RURAL a été élu le 31 janvier 2004 lors de son assemblée générale:

M^{me} Delfrade Évelyne Présidente ;
M^{me} Troalen Évelyne vice Présidente ;
M^{me} Vignon Monique Trésorière ;
M^{me} Bregi Brigitte Trésorière adjointe ;
M^{me} Mesmacque Frédérique Secrétaire ;
M^{me} Delecluse Marie Claude Secrétaire adjointe.

Pour joindre le Foyer rural :
06 21 41 83 38

Vacances de février 2004

Le 19 février 2004, par une journée glacée, 24 enfants et 4 adultes ont été sur le parc DISNEY. Rappelons que les places étaient à 15 €

Malgré le froid nous avons tous passé une très bonne journée.

D'autres ont préféré se mettre au chaud en profitant des places de cinéma à 6 €

Des places de cinéma, 6 €, sont à votre disposition tous les jours en appelant le :
06 21 41 83 38

Salon de l'agriculture

Nous avons proposé d'aller au salon de l'agriculture pour 3 € 28 personnes s'y sont rendues à leur convenance tout au long la semaine. Veaux, vaches, cochons étaient splendides et imposants. Un plaisir pour les grands et les petits.

Nous avons récompensé :

Le 5 mars 2004, nous avons eu le plaisir d'accueillir des habitants de Chanteloup-en-Brie, pour les remercier de leur participation aux décorations des fêtes de fin d'année.

Nous avons récompensé 22 familles de Chanteloup :

1^{er} : M et M^{me} Durand, avenue du Bois de Chigny, ont reçu deux invitations pour le restaurant Relais Fleuri.

2^e : M et M^{me} Van Dermien, avenue de la Jonchère, ont reçu deux invitations pour le restaurant Relais Fleuri.

3^e : M et M^{me} Hauton, avenue du Bois de Chigny, quatre places de cinéma.

Les autres familles ont reçu : champagne, bouteilles de bon vin, tournevis sans fil et plein d'autres choses.

Merci encore à tous !

Le bureau du Foyer Rural en a profité pour remercier toutes les personnes qui ont aidé à ce que notre village soit féérique pour Noël.

Fête des Grands-pères

et des Grands-mères

Le 10 mars nous avons accompagné les enfants du centre de loisirs avec leur responsable, Frédéric, au château de Fontenelle.

Pour la fête de nos aînés, les enfants leur ont chanté quelques chansons.

Cette attention a été appréciée par tous.

Anciens et plus jeunes ont pu savourer des gâteaux et du jus d'orange pour le goûter.

Un sachet de bonbons a été remis à tous les enfants pour les remercier.

Vacances d'avril

ASTERIX 15 € la place. Nous avons rempli le car de 50 places en très peu de temps.

En tout c'est 65 personnes qui participèrent à cette sortie.

Des parents et des enfants sont allés à la piscine le 20 avril pour 1 € au tennis le 15 et 22 avril pour 2 € par jour et à une randonnée pique-nique gratuitement le 16 avril.

Renseignements : 06 21 41 83 38

Un conseiller à votre écoute

M. Andureau, conseiller en gestion de patrimoine, tient une permanence à la maison pour tous

les mercredis soir de 20 h 30 à 21 h 30

Il est à votre écoute gratuitement.

Remerciement

Pendant 17 ans, Marie-Claude Londéchal a été présidente de l'association AASEC, les amis de Saint-Eutrope notre église. Tous les 1^{er} mai, pour la vente du muguet, sur la brocante avec ses gâteaux, elle a bénévolement participé avec son équipe à l'entretien de notre église en récoltant quelques sommes d'argent.

Par ces quelques lignes, je voudrais remercier Marie-Claude Londéchal pour son dévouement parmi le monde associatif et souhaiter la bienvenue au nouveau bureau de l'association.

Un bénévole actif nous quitte pour le sud de la France

Jean Pierre Cousin a toujours été un bénévole très actif dans la commune. A l'association les TRÊTEAUX (théâtre), il préparait les décors. Il a permis le bon rangement des costumes de théâtre. Il était là pour les décorations de Noël, les feux de la saint Jean préparation de toutes les tables et le feu du soir. Son aide était précieuse dans les préparatifs

de la brocante et le matin dès 5 h 30 pour la circulation des exposants. Il est évident qu'on aura du mal à le remplacer.

En attendant bonne installation au soleil !

Evelyne Delfrade,
Présidente du Foyer Rural.

BROCANTE 9 MAI 2004



Présence du clown Bidouille

Tours de magie
Sculptures de Ballons
Animations

Il apprendra
"TOUT"
aux enfants

Une tombola sera organisée
avec de nombreux lots
à gagner.

MARCHÉ



AUX FLEURS

SAMEDI 8 MAI 2004

Toute la journée

Info diverses... Info diverses... Info diverses...



*Centre Hospitalier
De Lagny
Marne-la-Vallée*

Accueil familial thérapeutique

RECHERCHONS FAMILLES D'ACCUEIL

Assistant(e)s familial(e)s agréé(e)s
à titre permanent

Dans le cadre de l'accueil familial
thérapeutique du service de psy-
chiatry de l'enfant et de l'adoles-
cent du Centre hospitalier de La-
gny pour l'accueil d'enfants âgés
de 0 à 16 ans en difficultés rela-
tionnelles.

Contacteur Anne Furst
Tél : 01-64-30-70-43.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE...

CONGÉ INDIVIDUEL
DE FORMATION
pour un(e) salarié(e)
en **CDI**.

Donnez une nouvelle im-
pulsion à votre carrière !

INFORMATION GRATUITE

Sur vos droits et les démarches
à entreprendre

POINT-RENCONTRE DES MÉTIERS

ET DE LA FORMATION

7, rue des Labours
77700 Magny LE Hongre

Tél : 01 60 42 41 84

E-mail :

point-rencontre.ftc@wanadoo.fr

Permanences

mardi et jeudi :

de 9 h 15 à 12 h 15

et 13 h 15 à 17 h 45

Vendredi : de 9 h 15 à 12 h 15

et 13 h 15 à 16 h 45

LITHOTECH / DANEL ZI COLLÉGIEN

Recherche

CONDUCTEUR D'ASSEMBLEUSE

Conduite et réglage de machines d'assemblage, préparation, calage
des opérations, roulage, conditionnement, entretien...

C.D.I.

- Poste en 3x8 (véhicule souhaité),
- Formation souhaitée : bac pro imprimerie ou conduite de systè-
mes automatisés,
- Expérience souhaitée de conduite de presse offset ou de lignes de
 finition. De bonnes notions de mécanique sont nécessaires.



*LA POLICE NATIONALE
RECRUTE*

*POUR LA SECURITE DE VOS
CONCITOYENS CHOISISSEZ
L'ACTION*

DEVENEZ GARDIEN DE LA PAIX

Sans condition de diplôme, âgé de 17 à 28 ans
Taille 1,60m pour les femmes, 1,68 pour les hommes

Police Nationale
Recrutement

Salaire net mensuel dès titularisation
1530 euros
Formation en école rémunérée

De nombreuses spécialités et domaines d'intervention:

- | | |
|---|--|
| Sécurité Publique | Polyvalence, initiative, responsabilité, investigation |
| Police Judiciaire | Enquêtes et missions de recherche |
| Police aux frontières | Surveillance transfrontalière et contrôle des flux migratoires
notamment dans les grands aéroports (ROISSY, ORLY ...) |
| Compagnies Républicaines de Sécurité | Missions générales, devenez Motard, MNS, CRS
de haute montagne... |

**PROCHAIN CONCOURS
CLOTURE INSCRIPTIONS**

**08 SEPTEMBRE 2004
25 JUIN 2004**

400 postes

DEMANDEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

AU BUREAU RECRUTEMENT ILE DE FRANCE

☎ 01 69 33 76 27 ou 01 69 33 76 37

Epreuves du concours :

Admissibilité : Composition sur un sujet d'actualité, QCM permettant d'apprécier l'intérêt du
candidat pour les événements qui font l'actualité ainsi que son niveau général de connaissance en
relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen
et l'ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires, et des tests psychotechniques.

Admission : Entretien oral, Sport et épreuves de langues étrangères.



Une fin de saison bien remplie

La saison 2003/2004 a été très prolifique pour le DOJO CHANTELOUP CLUB avec des participations actives aux différents tournoi du secteur :

Minimes

Médaille d'argent : Paul Cacos

TOURNOI DE THORIGNY-SUR-MARNE -- Thorigny Dimanche 21 mars 2004

catégorie benjamin :

2° Charlotte Gérardin ; 3° Clément Ferrer, Antoine Félice, Romain Mesdon

catégorie minimes :

2° Paul Cacos

catégorie juniors/séniors :

3° Christopher Sardelli, Alexandre Romaniec

Rappelons que tous ces résultats sont le fruit du travail entre nos Judokas et nos professeurs ! Enfin nous vous invitons tous à venir TRÈS NOMBREUX à assister à notre démonstration de fin de saison qui se déroulera le samedi 5 juin 2004 à partir de 15 h 30 à la salle Frison-Roche. Ce sera l'occasion de découvrir le résultat de la saison ainsi que la remise des nouveaux grades pour les Judokas Chanteloupiens...

Venez nombreux !

Pour tout renseignements : 01 60 05 74 95

TOURNOI INTERNE -- Chanteloup-en-Brie Samedi 7 février 2003

1° : Matthieu Le Rudy, Antoine Naceur, Aymeric Boian, Marlon N'gapmen Tenga, Kevin Marois, Romain Mesdon

2° : Florian Kerlan, Thomas Gérardin, Adrien Lasso, Steven Devos, Damien Marlin, Marilie Tison, Kanel N'gapmen Tenga

3° : Reda El Alaoui, Loic Wiart, Quentin Tanter, Marion Brigandat, Axel Edieu, Quentin Desplaque, Méline Baffier, Alexandre Curey, Guillaume Codron, Harold Legrand, Damain Dos Santos, Naolen Wiart, Clément Lasso

ANIMATIONS BENJAMINES -- Coupvray Samedi 13 mars 2004

2° : Kanel N'gapmen Tenga

TOURNOI AMICAL -- Coupvray Dimanche 14 mars 2004

PRÉ-POUSSINS :

Médaille d'or : Quentin Desplanque, Adrien Lasso, Antoine Naceur

Médaille d'argent : Aymeric Bocian, Steven Devos

Médaille de bronze : Rudy Parent, Reda El Alaoui, Florian Kerlan, Loic Wiart,

Poussins

Médaille d'or : Harold Legrand, Marilie Tison

Médaille d'argent : Marlon N'Gapmen Tenga

Médaille de bronze : Alexandre Curey, Naolen Wiart, Méline Baffier

JUDO

une Chanteloupienne à l'honneur

Pour la deuxième année consécutive, Chanteloup est à l'honneur : Madeline Leroy a remporté le titre de championne de Seine-et-Marne de judo, cette fois-ci en catégorie Benjamines moins de 36 kg, le samedi 27 mars.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Association des Amis de Saint-Eutrope de Chanteloup-en-Brie

Voilà la composition du nouveau bureau à l'issue de l'assemblée générale de l'A.A.S.E.C.

Ont été élues :

- M^{me} Agnès Lê : Présidente
- M^{me} Mireille Jiguet : Vice-présidente
- M^{me} Évelyne Duchatel : Trésorière
- M^{me} Évelyne Fogliarisi : Secrétaire

M. le maire et le conseil municipal tiennent à remercier M^{me} Marie-Claude Londéchal qui a assuré la présidence de cette association, avec beaucoup de dévouement, pendant de nombreuses années.

Les missionnaires du Cœur



N° Vert
0 800 381 807

Sont heureux de vous informer que, conformément aux termes de la convention qu'ils ont signés avec la commune de Chanteloup-en-Brie, le conteneur placé sous le préau de la mairie, a permis de collecter, en 2003 **3070 kg** de vêtements.

Ils vous remercient de votre collaboration qui leur a permis de maintenir leur personnel au travail malgré une conjoncture économique très difficile.

ÉTAT CIVIL



Nous leur souhaitons la bienvenue :

Stella Goedkoop le
17/01/2004
Mathis Bosson le 05/02/2004



Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur :

Diane Ha
et Nicolas Savouret le 06/03/2004
Stéphanie
et Frédéric Paray le 10/04/2004

Ils nous ont quittés :

Alice Leroux le 7/01/2004
Augustin Dupuis le 12/01/2004
Jacqueline Leducq le 26/01/2004
Madeleine Percot le 21/01/2004
Roland Akeroyd le 22/01/2004
Marcel Roguet le 1/02/2004
Pierre Quillet le 25/01/2004
Madeleine Fercot le 21/01/2004
Jeanne Gouby le 15/02/2004
Anna Mikusova le 23/02/2004
Carmen Billy le 15/03/2004
Micheline Godebski le 7/04/2004

MESSES



Depuis le mois d'octobre,
une messe est célébrée à
Chanteloup-en-Brie,
tous les dimanches
à 9 h 30.

Dr DRUET-CAZAS Françoise

48, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

Tél. : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Conventionné Secteur 1

Secrétariat téléphonique permanent.

Organisation de la permanence des soins :
les samedis après-midi, dimanches et jours
fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre

N° unique : 01-64-30-64-30

Notre secrétariat vous indiquera et préviendra
le médecin de garde de votre venue à son
cabinet en consultation uniquement.

En dehors de ce cas et toutes les nuits, en
cas d'urgence grave ou ressentie, veuillez
composer le 15.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture :



MERCREDI
de 14 h 30 à 17 h
VENDREDI
de 16 h 30 à 18 h 30

PHARMACIE LAMONTAGE



60^{ter}, avenue de la Jonchère
77600 Chanteloup-en-Brie
Tél/Fax : 01-60-31-15-24.

Stéphane Lamontagne et son
assistante vous accueillent :

**le lundi
de 14 heures à 20 h 30**

**du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30
en journée continue.**



TAXI M. Eric BON

Taxi à Chanteloup-en-Brie
est à votre disposition
Tél. : 06-07-23-50-54.



Ramassage des ordures ménagères :

Les mardis et vendredis matin.
*Les poubelles doivent être sorties
le matin même.*

Passage des extra-ménagers :

**21 juin
20 septembre
20 décembre**

**Verre
Bacs verts
Tous les jeudis matin**

**Plastiques - Papiers
Cartons
Bacs jaunes
tous les jeudis matin**

Les autres déchets : gravats, végétaux,
huiles de vidange, batteries sont à
porter directement par vos soins à la
déchetterie de Saint-Thibault-des-
Vignes.

Déchetterie

**3, rue du Grand-Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes**

Ouverte du 1^{er} avril au 30 septembre

- Lundi-mercredi :9 à 13 heures
- Mardi-jeudi-vendredi : 15 à 19 heures
- Samedi : 9 à 12 heures
et14 à 19 heures
- Dimanche :9 à 13 heures

***N'oubliez pas votre justificatif
de domicile.***

***Piles électriques boutons
Cartouches***

d'imprimantes :

**Des réceptacles sont à votre
disposition en mairie.**

déclarations de travaux ni les renseignements d'urbanisme ni les conformités ; les services de police ne reçoivent plus les déclarations de pertes des documents d'identité, etc.) ; augmentation des coûts et du nombre des services (recrutement de personnel supplémentaire, transports, cantine, centre de loisirs, aide sociale, éclairage public, acquisition de la ferme et sa rénovation et bien d'autres facteurs encore).

En tout cas, l'équipe que j'ai l'honneur de présider a pris ses responsabilités en sollicitant nos administrés afin de maintenir le niveau des prestations qui sont offertes à tous. Mais aussi dans la perspective de préparer les années prochaines afin que la commune soit en situation de faire face aux nouveaux besoins des Chanteloupiens actuels et futurs.

Gérard Willaume.





Concours Départemental des Villes et Villages Illuminés

Le jury Départemental décerne la lumière *d'Argent*
et adresse ses plus vives félicitations à **CHANTELOUP**

Le Président
du Comité Départemental du Tourisme
J.F. Robinet
Jean-François Robinet

Le Président
du Conseil Général
J.J. Hyst
Jean-Jacques Hyst



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi..... 17 heures à 19 heures
Mercredi 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi 9 h 30 à 12 heures
Samedi 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : ... 01-64-12-74-54
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52
Fax : 01-64-12-74-55

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
E-mail : Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

C
A
N
T
U
L
U
P
I

BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Gérard Willaume.

**Comité de rédaction et
conception :** Pierrette Munier,
Maryse Théault, Catherine
Akeroyd, Marcel Oulés,
Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3